



# Intéressement et participation 2017

Suite aux résultats obtenus par le Groupe et présentés ce jour, vous trouverez ci-dessous les montants de participation et d'intéressement que vous allez percevoir en 2017.

Rémunération annuelle	Montant intéressement	% Intéressement	Montant participation	% Participation	Montant rétribution collective	% rétribution collective	En mois de salaire
20 000 €	1 810 €	9,1%	1 000 €	5,0%	2 810 €	14,1%	1,7
30 000 €	1 940 €	6,5%	1 080 €	3,6%	3 020 €	10,1%	1,2
40 000 €	2 080 €	5,2%	1 340 €	3,3%	3 420 €	8,5%	1,0
47 724 € *	2 180 €	4,6%	1 540 €	3,2%	3 720 €	7,8%	0,9
50 000 €	2 220 €	4,4%	1 600 €	3,2%	3 820 €	7,6%	0,9
60 000 €	2 350 €	3,9%	1 860 €	3,1%	4 210 €	7,0%	0,8
70 000 €	2 490 €	3,6%	2 120 €	3,0%	4 610 €	6,6%	0,8
80 000 €	2 620 €	3,3%	2 380 €	3,0%	5 000 €	6,3%	0,8

\* Salaire moyen bilan social 2016



Grâce aux accords intéressement et participation signés par FOCom, le personnel va bénéficier en 2017 d'un montant de rétribution collective allant de 0,8 à 1,7 mois de salaire.

Pour la participation, le choix entre le placement et la mise en paiement (paie d'avril) sera effectué du 8 au 24 mars. Pour l'intéressement, il sera possible du 6 au 24 avril avec une mise en paiement en mai.

Les excellents résultats d'Orange sont à mettre au compte des salariés et doivent donc se traduire par des augmentations collectives significatives pour tous les personnels, venant en plus de l'intéressement et de la participation.

C'est ce que FOCom exigera dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires qui va s'ouvrir.

**FOCom continue à se battre pour un 13ème mois pour tous qui serait pérenne et rentrerait dans le calcul des retraites.**